

Le **Conseil départemental**
des **Vosges** évalue

son

2023

Bilan carbone



VOSGES
transition
écologique

Le BEGES, c'est quoi ?

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (ou bilan carbone).

C'est la quantification des Gaz à Effet de Serre émis dans l'atmosphère dus aux activités de la collectivité. Chaque activité, évaluée en kilomètres parcourus (kms), en consommations énergétiques (kWh), est convertie en équivalent carbone.

D'une obligation réglementaire à un indicateur de performance

Obligatoire pour les collectivités depuis 2011, le calcul du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) donne tous les 3 ans une vision de l'impact du fonctionnement et des politiques publiques sur le climat.

Le Département des Vosges a choisi **de le calculer chaque année** pour suivre au plus près sa trajectoire carbone.

Le calcul du BEGES jusqu'en 2023

Les données intégrées étaient liées principalement :

- aux émissions du parc de bâtiments de la collectivité,
- aux déplacements des agents et élus.

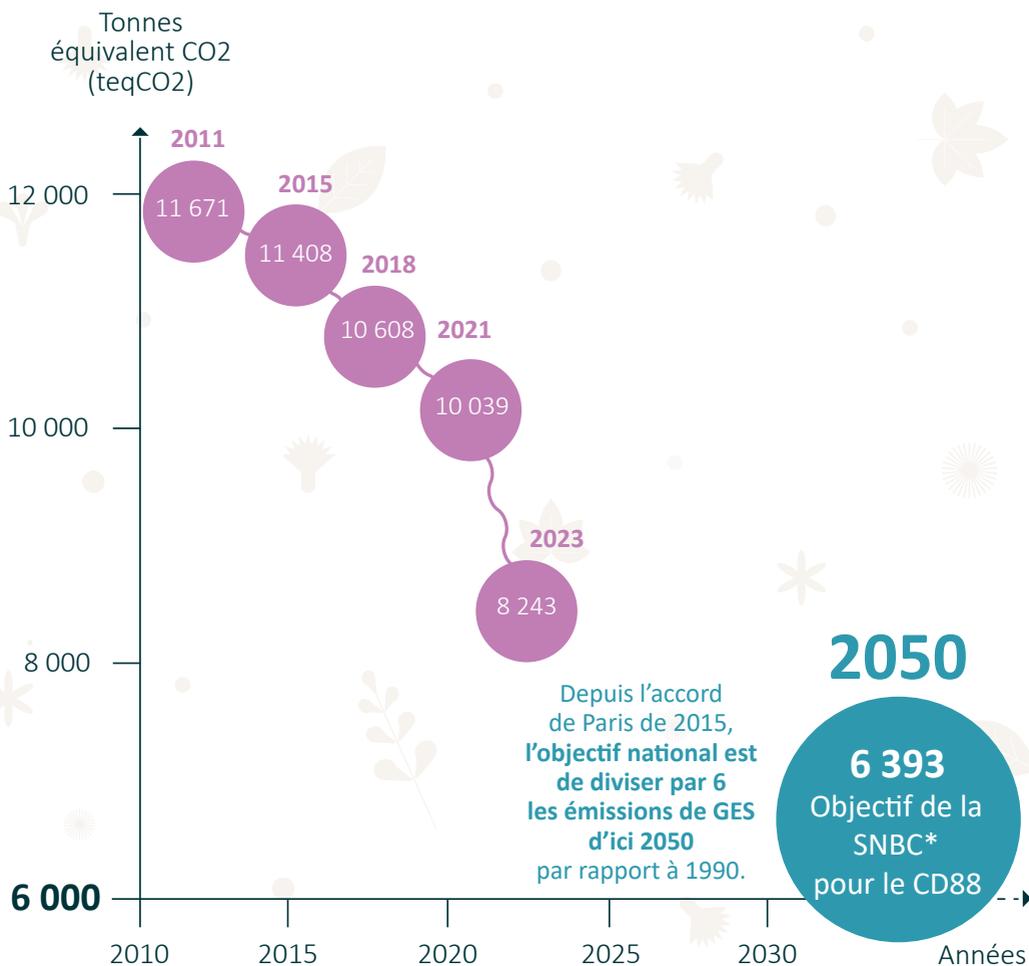


Toutes les consommations d'énergie des bâtiments de la collectivité que ce soit en électricité, gaz, fioul, biomasse ou en raccordement à un réseau de chaleur urbain

étaient prises en compte et transformées en eqCO2 en fonction du type d'énergie mise en œuvre.

Tous les kilomètres liés aux déplacements étaient également calculés en fonction de la catégorie de véhicule utilisée.

Bilan des Émissions de GES du Conseil départemental des Vosges



Le calcul des émissions de GES s'accompagne d'un **plan d'actions** visant à les diminuer.

* SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

L'exemplarité du Département

Comment le Conseil départemental réussit-il à baisser ses émissions ?

Depuis 2011, les émissions calculées ont baissé de **29,37 %** avec une chute de **17,89 %** entre 2021 et 2023.

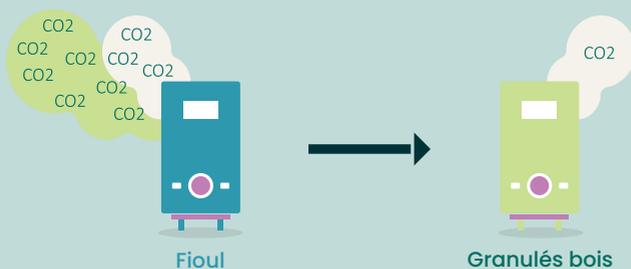
Les principales raisons de ces diminutions, au-delà des hivers plus doux, sont :

- 1** les gros investissements sur le patrimoine bâti,
- 2** les actions de verdissement de la flotte de véhicules,
- 3** des usages plus sobres.

1 Actions sur les bâtiments

Le plan de rénovation thermique planifie les travaux d'isolation sur les bâtiments de plus de 1 000 m², à l'exemple du **remplacement des dernières chaudières fioul par de la biomasse ou des pompes à chaleur**.

Le plan d'amélioration énergétique prévoit des actions sur les systèmes de chauffage et leur pilotage. Ces travaux combinés ont contribué aux premières économies avec **une baisse des consommations** entre 2021 et 2023 de **11,21 %** à périmètre comparable.



À titre d'exemple, le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés bois permet à lui-seul de diviser par 10 les émissions de GES de cet équipement, qui sera également mieux dimensionné par rapport au besoin du bâtiment.

2 Actions sur les déplacements

Le Plan Mobilité Employeur, voté en 2021, avec des actions de **verdissement de la flotte** et des **facilitations à utiliser des moyens de transports plus vertueux**, donne également des enseignements encourageants.

Sont déjà réalisés :

- ✓ la substitution de 15 véhicules thermiques par **des véhicules électriques**,
- ✓ la mise à disposition d'un **vélo à assistance électrique** pour les déplacements sur l'agglomération spinalienne,
- ✓ l'aménagement d'**aires de co-voiturage**,
- ✓ la promotion de la **plateforme de covoiturage Blablacar daily**,
- ✓ le **défi « Au boulot j'y vais autrement »**

3 tonnes de CO2 évitées en 3 semaines de participation des agents et des collégiens en mai 2024

3 Responsable aussi sur le numérique !

L'impact des usages du numérique est de plus en plus questionné.

Si l'aspect matériel est le plus impactant, les usages peuvent également s'améliorer au quotidien. La collectivité départementale a, depuis plusieurs années, choisi de sensibiliser ses 2 000 agents à travers un programme intitulé **Digital Clean'up Day**.



Une multitude d'actions sont mises en place pour aider chacun à **nettoyer régulièrement ses fichiers numériques** sur tous ses outils.

Le calcul du BEGES depuis 2024

D'autres activités, comme **l'usage du numérique, les déplacements domicile/travail des agents, les achats de biens et services et les autres déplacements** seront intégrés au calcul.

L'utilisation d'énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) émet la majorité de ces GES qui contribuent au dérèglement climatique. Même s'il est impossible de tout quantifier, le suivi de ces principaux postes permet de prioriser les actions du Département pour agir et diminuer ainsi l'impact sans toutefois baisser le niveau de service à la population.

Le Bilan carbone en fil conducteur des actions du Conseil départemental

Avec une approche transversale, le calcul du bilan carbone mobilise toutes les directions pour contribuer à cet effort collectif.

- ✓ l'atelier « **Fresque du climat** » permet aux 150 encadrants de la collectivité d'être formés à ces enjeux,
- ✓ le plan **Vosges Transition Ecologique** améliore l'exemplarité du Département,
- ✓ un **plan numérique responsable** est en cours de concrétisation,
- ✓ des agents ont été formés pour devenir des **Référents Exemplarité Transition Ecologique**, véritables ambassadeurs, qui relaient les bonnes pratiques au sein de chaque service,
- ✓ un programme d'**animations pour les éco-gestes** est développé chaque année sur les thèmes de la transition (alimentation durable, prévention des déchets, mobilités, nettoyage numérique...).

Comment réduire vos émissions de gaz à effet de serre ?



Un Français émet en moyenne entre 9 et 10 tonnes d'équivalent CO₂, ce qui est environ 5 fois supérieur à ce que la France s'est engagée à atteindre d'ici 2050 dans le but de ne pas augmenter la température moyenne annuelle de plus de 1,5°C d'ici 2100.

L'objectif est donc de ramener ce niveau moyen à 2 tonnes.

Plusieurs méthodes permettent de s'en rapprocher progressivement, mais la 1^{ère} étape pourrait consister à évaluer son bilan actuel et personnel.



Calculez votre empreinte carbone
en 10 minutes



Un calculateur est proposé par l'ADEME sur www.nosgestesclimat.fr

MÉMO

Les unités

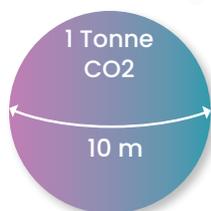


Si le CO₂ est le principal Gaz à Effet de Serre, ce n'est cependant pas le seul.

Le Méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) sont 2 autres gaz dont le pouvoir de réchauffement est 28 fois (pour le méthane) et 273 fois (pour le Protoxyde d'Azote) plus impactant que le CO₂.

Afin de pouvoir parler d'une seule unité et de pouvoir comparer les émissions entre elles, il est communément admis de parler en tonnes équivalent CO₂.

Les ordres de grandeur



Fabrication
de 43 jeans
en coton

=



=

5 181 km
en voiture



Les émissions étant invisibles, il est bien difficile de se les représenter.

Une tonne de CO₂ pourrait être contenue dans un ballon de 10 mètres de diamètre.

Une tonne de CO₂ correspond aux émissions liées à un déplacement de 5 181 km en voiture moyenne, 138 repas avec du bœuf, la fabrication de 43 jeans en coton ou 578 035 km en TGV.

Plus de détails sur www.hellocarbo.com ou www.ademe.fr

Contact

Pierre PELLEGRINI • Chargé de mission Climat et Transition Écologique

Direction des Collectivités et de la Transition Écologique

Tél. : 03 29 29 88 08 • E-mail : ppellegrini@vosges.fr

Plus d'infos sur vosges.fr/transitionecologique

